



À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de la vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Institut
national
supérieur
de l'éducation
artistique et
culturelle

PORTES OUVERTES

samedi 12 mars 2022

10h-17h

Bac +1
Agent d'accueil
des publics de l'EAC*

Master
Culture et
communication en EAC*

Doctorat
en EAC*

4 rue Auguste Pavie
22200 Guingamp
(Ancienne prison)

*Éducation Artistique et Culturelle



cnam-inseac.fr
Briser des murs, ériger des ponts

Ici, vous en saurez plus sur les terrains de stage,
les mémoires des étudiants
et les thèses des doctorants

10h-17h

Venez découvrir le master Culture et Communication,
la formation continue et la formation à distance

10h-17h

Nos étudiants en Bac +1 Agent d'accueil des publics
de l'EAC vous accueillent

10h-17h

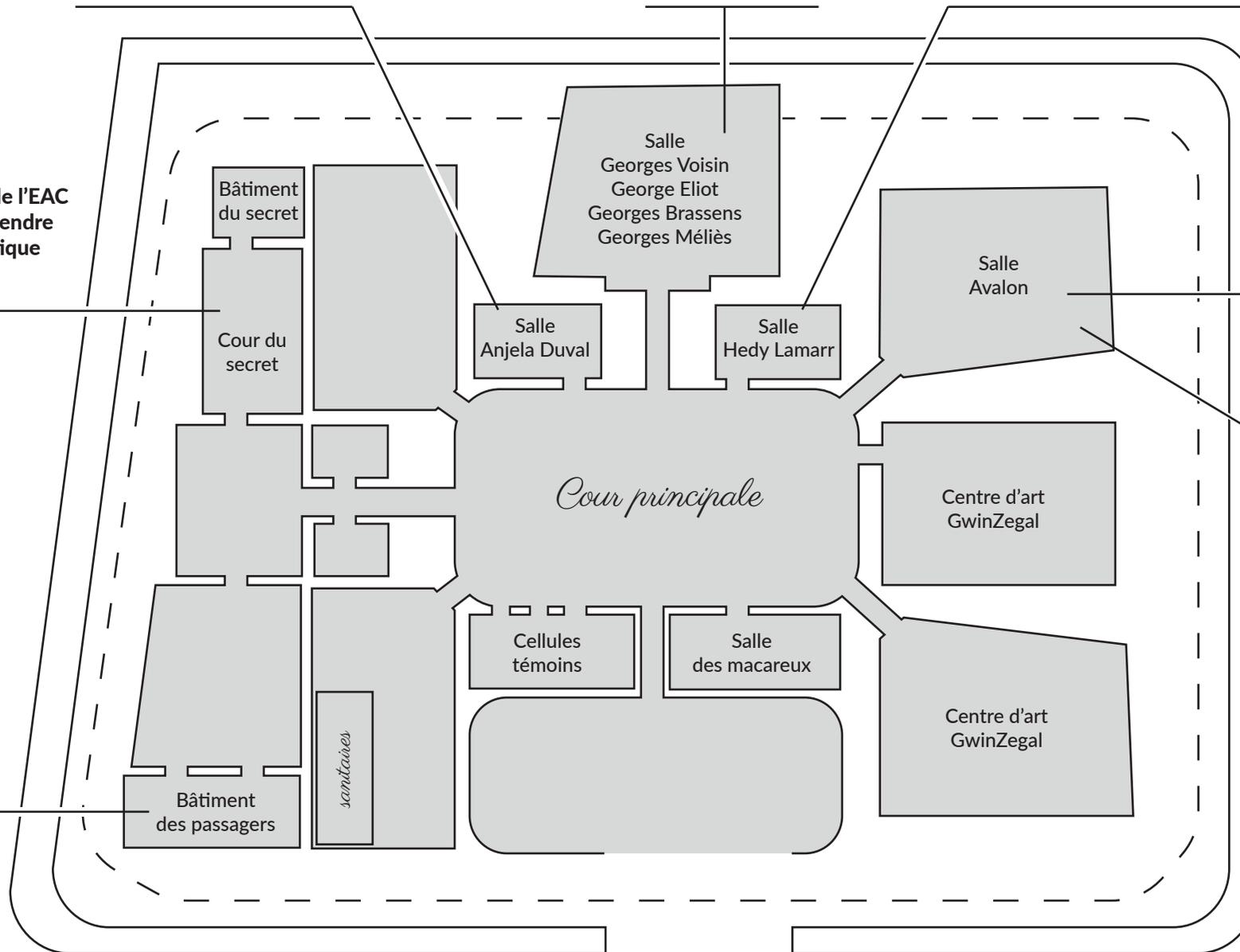
Découvrez les kits de l'EAC
pour mieux comprendre
l'éducation artistique
et culturelle
14-17h

CONFÉRENCE
Les métiers et les
débouchés de l'EAC
11h-12h

Vie de campus :
logement,
administration,
vie associative

10h-17h

Ils sont notre diversité.
Rencontrez nos étudiants
et doctorants
14h-17h



Entrée de la Prison

Visite de la prison
10h / 14h15 / 16h
(rdv salle Hedy Lamarr)

Danse bretonne
12h-13h
cour principale

1/4 heure lecture
14h

— — *Chemin de ronde*